

Jacques Nassif : Nous sommes réunis aujourd'hui pour tracer l'avenir de l'année prochaine. Je vous propose cinq points de discussion.

- Un débat de fond sur notre mode d'existence. Nous avons les moyens de passer d'une démocratie formelle à une démocratie effective, qui suppose qu'on se donne des moyens de discussion, et que ceux qui sont amenés à prendre des décisions les prennent au nom de tous. Je m'adresse à une volonté générale, plutôt qu'au désir d'être aimé, ou reconnu, par quelqu'un qui se trouverait en position d'analyste...

- Les publications, Courrier et Actes du congrès de Montpellier.

- Qu'un enseignement, qui soit celui des CCAF (et non plus celui d'un tel ou un tel), soit lancé l'année prochaine. Il faudrait que nous nous mettions d'accord cette après-midi sur un thème commun. Une fois ce thème retenu, il resterait à fixer des lieux, pas nécessairement à Paris, et une périodicité. Une fois le thème choisi, quelqu'un lancerait la partie, et trois semaines ou un mois plus tard, la réplique lui serait apportée. Cela ferait, dans l'année, une douzaine d'occasions de parler de questions touchant la théorie et la pratique, et au bout du compte, un travail en mouvement parmi nous, auquel le Courrier pourrait faire écho.

- Réfléchir ensemble sur la trouvaille d'une procédure, qui mette en avant le nom de notre association dans chacun de ses dispositifs. Cela suppose de repenser le problème de la cooptation (pourquoi l'avons nous bannie au départ de notre association?), en relation avec ce que pourrait être le témoignage indirect dans une procédure que nous réinventerions. Sans laisser en plan la demande de reconnaissance (pourquoi faudrait-il toujours la considérer comme un symptôme ?). A quelle instance déléguer la tâche de répondre à la demande sociale concernant la psychanalyse ? Devons-nous y répondre nous-mêmes ? Faut-il miser sur une instance tierce ? Ou sur un Interassociatif ? Autant de choix politiques que nous ne pourrions pas éluder longtemps.

Et puis, je me demande si la passe ne nous enferme pas un peu trop dans une position masochiste ? Est-ce que la garder trop religieusement ne nous rend pas prisonniers du désir de Lacan ? Que faisons-nous avec la passe, sans Lacan ? Si nous traitions cette question, nous pourrions alors lever l'interdit sur la transmission qu'elle comporte. La passe nous renvoie toujours à des théories... Nous ne savons plus nous raconter des histoires. Lacan n'étant plus là pour nous lancer dans une conceptualisation rigoureuse de l'analyse, il faut entrer dans le b-a-ba de la pratique. Pour cela, des interdits doivent être levés. Enfin, le problème des procédures est à soulever avec la passe.

- Pouvons-nous inventer un nouveau mode de gestion de notre travail ? Nous n'avons plus les moyens de garder un local. ça suppose qu'on va se passer d'un "centre", auquel se référer pour avoir des informations, ou savoir que nous sommes bien aux CCAF. Hormis la nécessité d'avoir un lieu pour des enseignements, je ne vois dans la suppression du local que des avantages. Le travail effectif se fait déjà à nos différentes adresses. Faire savoir cela, c'est inviter d'autres membres dans nos lieux, et donc généraliser la pratique du cartel. Or la seule chose qui ne se fasse pas dans un local, c'est l'écrit : revenir chacun chez nous, pour refonder notre association, c'est donc s'engager à lancer des passerelles par écrit. Faire savoir ce qui nous arrive dans notre rapport à l'analyse. Si nous avons la simplicité de faire cela, cette association vivrait.

Le secrétariat, qui va être déplacé chez Dominique Platier-Zitoun, comportera un fax, qui permet des communications rapides et faciles. Tout cela n'est pas à abstraire des problèmes d'argent. Nous saurons où va notre argent si nous mettons en place cela. Au lieu d'être des consommateurs passifs, la mise de fonds permettra de lancer une règle du jeu, qui va

permettre qu'il y ait de l'enjeu. Il ne faut pas confondre les enjeux personnels et la mise (la fidélité à Lacan, aux CCAF, sont devenus des enjeux personnels). La mise est mise ensemble, dans une règle commune, et peut-être y aura-t-il des enjeux où chacun se retrouvera... Peut-être pourrions-nous demander moins, mais la mise sera vécue autrement si l'argent devient un moyen de notre mise en jeu.

[Arnaud Jézéquel propose qu'on prenne date pour un prochain forum en septembre. Éric Didier suggère qu'on avance des propositions sur l'objet d'un enseignement.]

Geneviève Thouvenin : Si le forum a lieu à espaces réguliers, et si d'autre part un enseignement périodique prend place, nous courons le risque d'une pléthore de réunions. Limitons-nous au samedi après-midi.

Nicole Pépin : Pourquoi ne pas caser, dans la même journée, la réunion institutionnelle et la réunion d'enseignements ? ça éviterait de mobiliser trop de journées, de soirées...

J. Nassif : est-ce que nous aurions du monde qui ne serait pas nous-autres ?

Philippe Garnier : Le rôle de l'Interassociatif n'est-il pas de diffuser les enseignements des associations membres ? Nous devrions également compter sur les échanges de courrier entre associations, pratique qui existait et qui a je crois tendance à se perdre.

É. Didier : L'ensemble des institutions devrait être appelé à répliquer à ce qui serait l'enseignement des CCAF.

J. Nassif : Notre association a été tirée au sort pour la confection du prochain bulletin interassociatif. Il sortira en septembre et j'y annoncerai ce genre de choses. Le samedi après-midi, est-ce un bon jour ?

Didier Grimault : C'est un jour qui permet à tout le monde de se déplacer. Quand au style à donner à cet enseignement, il s'agit selon moi de trouver un moyen terme entre l'huis-clos et l'ex cathedra, sur le modèle de ce qu'à expérimenté le groupe de l'Ouest.

J. Nassif : On peut d'ores et déjà programmer trois ou quatre réunions dans un trimestre. 2 à Paris, une à Lille, et une à Tours.

D. Grimault : Je ne veux pas être rabat-joie, mais une réunion par mois me paraît suffire...

Guy Ciblac : Ne faut-il pas ménager une place à un enseignement plus soutenu ?

Enseignement qui aurait lieu dans les provinces, avec des répercussions sur Paris.

J. Nassif : Parlons de l'objet... J'ai envie de parler d'une question permettant de relier des problèmes de clinique et des problèmes d'inscription de la psychanalyse dans le social.

J'aurais eu envie de proposer Psychanalyse et inceste.

G. Thouvenin : Tout simplement...

J. Nassif : Si les analystes ont affaire au désir en tant qu'il pourrait être incestueux, sont-ils eux-mêmes des sauvages ? C'est un premier axe. Second axe : comment les règles analytiques négocient cette possibilité de parler du désir incestueux sans l'agir ? Troisième axe : tous les problèmes de nomination. Il y a un moment où le dire devient un faire, lorsqu'il s'agit du nommer (vous savez les problèmes que ça pose lorsqu'il s'agit d'un enfant incestueux). Qui nomme l'analyste ? Si c'est l'analysant, n'est-ce pas une nomination incestueuse ?

Et puis, d'autres questions : est-ce qu'il y a une phobie de l'inceste ou, si on met en avant l'inceste, est-on à tout coup du côté de la paranoïa et non pas de la phobie ?

É. Didier : En posant un thème qui comprend deux signifiants (psychanalyse et inceste), nous risquons de dériver vers une clinique sémiologique (paranoïa, phobie...). Je proposerais un troisième terme, susceptible de couper court à toute sémiologie, et qui renvoie à une autre

clinique que celle balisée par les mots de Freud ou de Lacan. Ma proposition est la suivante : psychanalyse, inceste et barbarie : comment un analyste fait avec la barbarie lorsqu'elle vient sur le tapis ?

Constant Calmusky : Pourquoi barbarie ?

É. Didier : mon idée, qui reprend le problème de l'inscription de l'analyse dans le social, est que l'analyse est un ratage absolu si elle ne peut faire en sorte que le patient, en fin de parcours, puisse dire non à la barbarie, et dans sa vie privée, et dans sa vie publique... Si elle ne peut faire en sorte qu'il choisisse la parole plutôt que la matière. C'est un critère qui m'est propre, un rendez-vous que je donne à mes patients.

C. Calmusky : Il n'y a pas que Le Pen dans la barbarie. Ce que je trouve barbare est de désigner l'autre en tant que barbare. Pour un psychanalyste, le barbare ne doit pas exister. Pour un psychanalyste, Le Pen, c'est autre chose que Le Pen...

P. Garnier : [à C. Calmusky] : Au travers d'enfant de l'ASE (Assistance Sociale à l'Enfance, ndlr), j'ai des échos de thérapeutes qui restent dans le "je vous écoute", face à des enfants qui ont enduré des sévices à proprement parler barbares. Et bien, ces analystes sont à mes yeux des barbares !

Serge Vallon : Le terme d'inceste me gêne, car il contient d'avance la réponse. Il nous met d'emblée dans une problématique culturaliste, lévi-straussienne : nous n'avancerons pas. Le risque est également de faire jouer une paire contrastée, psychanalyse et inceste, alors que Freud nous démontre, par exemple quand il parle de malaise dans la civilisation, la nécessité d'une approche plus dialectique.

J. Nassif : Il ne s'agit pas de situer l'inceste à l'extérieur, mais de savoir comment il nous destine... Un amour humain nous fait-il échapper à l'inceste ? Il ne faudrait pas connoter l'inceste à la façon habituelle. Une fois admis que la psychanalyse introduit l'inceste, parlons-en ! Comment le dire permet-il d'éviter le faire ? Est-ce que les psychanalystes échappent à la loi ? Si des psychanalystes couchent avec leurs patientes, faut-il laisser cette question dans les bas-fonds ? Ne pas en parler, c'est être responsable d'une connivence avec ce qui peut se passer. A l'inverse, lever le refoulement sur ce sujet peut porter à conséquences.

N. Pépin : Pourquoi pas désir et barbarie ?

D. Grimault : La question de l'inceste soulève en effet celle du désir. Antigone, figure du pur désir dans le Séminaire sur l'Éthique, apparaît sous un autre jour dans le livre que vient de publier Patrick Guyomard (La jouissance du tragique, Lacan et le désir de l'analyste, Paris Aubier, 1992). Selon lui, Antigone resterait dans un désir incestueux. Question qui nous entraîne sur le terrain de la fin de la cure : sommes-nous à cet égard freudiens, ou lacaniens ?

S. Vallon : Je formulerais alors le thème sous cette forme : violence et généalogie. Parce qu'Antigone pose une question relative à la filiation, et parce que la question généalogique est loin d'être sans conséquences aujourd'hui, où l'identité européenne est en train de se constituer. C'est un thème qui nous permettrait de sortir de nos histoires de famille, et du dilemme dans lequel nous sommes pris : soit la religion de l'étranger, soit le patriotisme du semblable.

J. Nassif : Voilà pourquoi le terme de barbarie me paraît intelligent.

S. Vallon : Mais c'est un terme qui renvoie à une idéologie du XIXe siècle... J'ai aussi envie de lancer un autre thème. Celui de l'acte. Y a-t-il une éthique de l'acte ? Et il faut sortir de la confusion régnante dans l'utilisation des concepts d'acte, d'acting out, de passage à l'acte... On ne sait plus de quoi on parle.

J. Nassif : Le thème que j'ai proposé inclut la différence entre dire et faire. Il recoupe donc des préoccupations. Autour de ces mots d'inceste, ou de barbarie, qui ont bien sûr des connotations évolutionnistes ou ethnocentristes, il y a moyen de rejoindre cette question de l'acte.

Geneviève Voyot-Godot : Nous pourrions travailler à une nouvelle conceptualisation de l'inceste.

Maryse Defrance : Distinguons le barbare comme appartenant à une autre civilisation, du barbare qui fait faille dans notre civilisation. Nous pourrions aborder l'inceste réel, qui barre radicalement l'accès au fantasme. Au fond, la barbarie vient d'un faire qui empêche un dire : la barbarie, c'est empêcher quelqu'un de parler. Gardons à l'esprit cette dimension de l'horreur liée à la barbarie.

D. Grimault : Agir hors la loi, se dit précisément en langage juridique "exaction". Il faut savoir que la violence n'est pas un ingrédient nécessaire de la barbarie. Je vous renvoie pour cela au film de Louis Malle, *Le souffle au cœur*.

Patrick Salvain : Plutôt que de barbarie, nous pourrions parler de cruauté. Inceste et barbarie sont en effet trop fréquemment associés. La cruauté n'est pas un concept, mais chacun peut en avoir une image... C'est une forme moins immédiatement préjugeante de son contenu.

J. Nassif : On peut supposer que la science barbarise la nature. Ou qu'une certaine vision juridique du monde entraîne une culpabilité généralisée, qui ne laisse plus place à la moindre inventivité. Seule la psychanalyse peut avancer cela.

Ph. Garnier. La question est en somme de savoir si la psychanalyse est uniquement du côté du fantasme, ou également du côté du Réel.

É. Didier. Attention à cela. Car les patients s'y prennent très bien pour nous refiler l'objet du traumatisme. Une difficulté pour l'analyse est justement de décoller du traumatisme.

J. Nassif : revenons à l'ordre du jour. Nous voyons que nous avons plein de choses à nous dire... Je voudrais qu'on prenne position à propos du *Courrier*, et du titre proposé par P. Eyguesier. [Titre adopté]. Il faudrait que nous cessions de nous faire publier ailleurs. Si ça changeait, je crois que notre association repartirait.

N. Pépin : Qui dit courrier dit écriture. On pourrait envisager un groupe mobile, auquel pourrait se référer quiconque souhaite écrire dans le courrier.

J. Nassif : Pierre Eyguesier et moi-même avons très souvent retouché les textes que vous nous avez envoyés. Je voulais avoir votre avis là-dessus. Nous sommes amenés à améliorer la lisibilité des textes, sans toujours avoir le temps de consulter les auteurs. Mais je suis prêt à travailler avec l'auteur pour améliorer les textes. Il faut savoir aussi que le temps consacré au *Courrier* est énorme, et pourrait être réparti entre collaborateurs.

N. Pépin : La correction sans participation des auteurs est inadmissible.

J. Nassif : La critique doit tenir compte des délais de parution et d'expédition, en général extrêmement brefs. Mais il y a certainement des moyens d'éviter cela.

A. Jézéquel : Il est trop tôt pour mettre en place un comité de lecture.

É. Didier : le fax est une bonne idée : les auteurs envoient les textes, et vous ne vous permettez pas de les retoucher.

S. Vallon : Tout le monde n'a qu'à s'acheter un fax... Il suffirait alors que le comité de rédaction envoie une copie du texte pour accord de l'auteur.

[Protestations de l'assemblée à propos des corrections et retouches. Pierre Eyguesier se défend comme il peut, faisant valoir que ce "nettoyage" – terme du métier de l'édition – fait

partie des obligations de toute publication qui se respecte. Il serait bien entendu souhaitable d'avoir l'accord des auteurs pour ces retouches, qui restent dans tous les cas des retouches de forme. Ne soyez pas "hors du monde" souligne-t-il, et acceptez, comme la plupart des auteurs avec qui je suis en relation quotidienne, que vos textes soit débarrassés des "scories" qui nuisent à leur lecture. C'est un service, et jamais de la vie une censure.]

N. Pépin : Pourquoi ne pas faire deux courriers ? Un courrier pour les membres de l'association, et un courrier regroupant des textes plus élaborés.

[Pause]

Ph. Garnier : N'y a-t-il pas une différence à faire entre le vote démocratique et ce qui ne peut être mis au vote ?

J. Nassif : Par démocratie, il ne faut pas entendre "loi du nombre". Étant donné que notre nombre est restreint, je crois qu'il ne faut pas seulement faire du vote une limite aux prises de pouvoir éventuelles... Il n'est plus temps de lutter contre le cauchemar d'une prise de pouvoir par un baron lacanien...

Si nous passons d'une démocratie formelle, d'exclusion, à une démocratie effective qui met en jeu des pluralités, nous pourrions faire avancer une volonté générale, (Rousseau). Tirons les leçons de ce qui s'est passé cette année, et tâchons d'évaluer en quoi nous sommes empêchés par le poids de la tradition. L'institution doit-elle fonctionner comme "castration du désir" (Dumézil) ? Ou le moment est-il venu de prendre les choses en sens inverse : la castration n'est pas nécessairement là...

Thierry Perlès [d'un ton sentencieux] : Il y a plusieurs demeures dans la maison du père !

Serge Vallon [du tac au tac] : Il y a plusieurs pères dans la maison de la demeure ! [Rires]...

Il faut avoir une vision "groupale", sinon on se "colle à la culotte". Il s'agit de faire vivre des différences, à condition qu'elles soient collectives.

J. Nassif : Qu'il y ait des désaccords n'est pas une preuve de faiblesse.

S. Vallon : pensons à Maastricht, qui a au moins le mérite de promouvoir une négociation permanente.

J. Nassif : La passe mobilise beaucoup de temps et elle est d'un coût énorme pour l'association. Pouvons-nous faire retour sur la cooptation ? Cela permettrait de repenser, par le témoignage indirect, les mœurs de cooptation sauvage qui ont cours.

Ph. Garnier : J'ai en tête l'exemple de la cooptation au Collège des psychanalystes. On se coopte, à partir de quelque chose qui est exclu, qui est justement la psychanalyse. Grâce à ce système, on peut parler de tout, sauf de psychanalyse ! Mais il y a peut-être d'autres formes de cooptation.

J. Nassif : Je pense qu'on se coopte nécessairement.

C. Calmusky : je choisis comme principe la non-cooptation : c'est autre chose que pratiquer la cooptation par copinage, ou entre maître et disciple...

É. Didier : La cooptation implique la connivence, et donc le silence. Elle reviendrait à institutionnaliser le silence.

D. Grimault : Passer du "pas d'analyste" des débuts, à la cooptation, c'est passer d'un extrême à l'autre. "Se dire analyste", selon le thème de travail avancé dans le Courrier par Françoise Wilder, est une voie médiane qu'il faut à mon avis travailler.

T. Perlès : Les intérêts de l'association se sont focalisés jusqu'à présent sur la passe, supposée apporter des réponses à l'analyse en intention. Mais les choses sont en train de changer : je remarque que le colloque de Montpellier est le premier qui n'ai pas fait place à la passe. Le centre d'intérêt de notre institution, ça n'est plus la passe, ça n'est plus la fin de l'analyse. Il y a là un grand changement, et qui nous intéresse au premier chef, puisque nous étions l'institution par excellence ayant mis la passe en son centre.

É. Didier : C'est le rapport des membres de l'institution à la passe qui a changé. Je tiens à ce que la passe reste viable. Elle est là. Mais il est vrai qu'elle produit du silence.

S. Vallon : J'ai une expérience de la cooptation dans une association régionale, à laquelle on adhère par parrainage. Mais cela se passe dans les deux sens : celui qui vient est déjà un peu désiré. La cooptation suppose donc la convergence de deux demandes.

G. Voyot-Godot : Pourquoi ne pas revenir au terme "susciter" ?

P. Salvain : La question est de savoir sur quoi va avoir lieu la cooptation. Autrement dit, quels préalables concernant l'analyse peut-on se donner avant de trancher sur la cooptation ?

J. Nassif : Le couple cooptation/témoignage indirect est à mettre en relation avec la demande de reconnaissance et la demande sociale. Si l'on prend ces quatre pôles, la question se pose à notre institution d'inventer quelque chose. Michel Jollivet avait proposé de faire, de la déclaration analyste, une étape inaugurale, l'institution prenant ensuite le relais. C'est un horizon qui n'est pas chimérique, et que nous devons maintenir dans notre travail.

Si la demande sociale de définition de l'acte analytique ou du devenir analyste doit faire l'objet d'une décision, les CCAF, qui ne peuvent trancher à eux-seuls, doivent-ils déléguer cette tâche à une instance ? Soit l'Instance tierce, soit l'Interassociatif, où une commission a commencé à travailler sur la question. Quels sont vos souhaits sur ce point-là ? Avez-vous des hypothèses ? Faut-il s'opposer à toute tentative de proposer des critères d'habilitation ?

T. Perlès : Quelle salade vous nous proposez ! M. Jollivet ne semblait pas lier ces questions de reconnaissance sociale de l'analyse à l'habilitation...

É. Didier : Il faut bien savoir que, si on n'élabore rien sur cette question, d'autres s'en occuperont pour nous. Avec l'Europe, il risque d'y avoir de nouvelles exigences. L'IPA travaille à ça, Miller aussi. Je ne suis pas sûr qu'on puisse se payer le luxe de laisser ces questions à d'autres. Si nous-mêmes pouvions produire quelque chose, plutôt que Serge Leclaire avec ses critères, ou d'autres avec leurs critères, ça ne serait pas plus mal.

N. Pépin : Je pense que nous avons fait l'erreur d'avoir obéré la déclaration analyste, car on aurait pu en entendre les raisons.

J. Nassif : Je ne souhaite pas supprimer les relais. Il faut que cette déclaration revienne à l'association, par le biais de cartels, vers un autre cartel. Et peut-être saurons-nous mieux, dans un 3e temps, de quoi il retourne. Peut-être de l'échec de l'analyse du "se-disant analyste", échec qui l'a empêché de ne pas devenir analyste, pour occuper une position sociale plus confortable sans doute. Il faut se donner les moyens de respecter la parole de ceux qui se risquent dans ce type de tentative.

N. Pépin : Je ne vois pas en quoi cela serait plus rigoureux.

Ph. Garnier : Il faut donner une place à l'impossible.

G. Ciblac : Il ne s'agit pas de définir l'impossible comme élimination des possibles, mais de le mettre au cœur d'un "statut de l'impossible". L'accueil des nouveaux membres pourrait être le lieu où cet impossible commencerait à être élaboré, plutôt que sur le mode de la reconnaissance.

É. Didier : je suis d'accord pour le témoignage indirect sur ce qui fait impossible dans la pratique. L'impossible, on ne peut pas le symboliser, c'est ce qui fait limite à l'interprétable. Arriver à élaborer un protocole qui produirait ça, pour l'institution, ça serait être analyste pour l'institution, et pour le social. Ce serait soutenir dans la Cité le statut de l'impossible.

G. Ciblac : On parle de protocole sans conception élaborée de ce qui pourrait soutenir le protocole.

J. Nassif : Le nom ne donne pas nécessairement du sens. Il est même parfois une limite au sens. Il me paraît difficile de nommer un psychanalyste ; en revanche, il est bien évident que les associations de psychanalyse disposent d'un nom, et ce nom me paraît sous-employé.

L'espace de liberté de l'association sera respecté si son nom est respecté. Et il le sera si l'institution ajoute de la valeur au travail de ses membres. Qu'un analyste soit reconnu n'a pas d'intérêt, mais qu'un analyste propose sa valeur comme pouvant valoriser son association, permettrait d'éviter des déconvenues. Si nous arrivions à exposer, ailleurs, comment on devient analyste, la relance de notre association prendrait du poids.

Jollivet allait jusqu'à poser que la nomination un à un d'un analyste soit interdite, pour que chaque analyste puisse faire entendre à l'association ce qui le détermine.

T. Perlès : Il faudrait un dispositif où ceux qui s'amuse à se dire analystes, puissent dire ce qu'est pour eux le comble de l'analyste. On pourrait envisager ça sur le mode du "jeu de la chandelle", où on est tous assis en cercle et quelqu'un dépose un mouchoir derrière le dos d'un joueur. Celui-ci se lève alors... De la même façon, chacun de nous pourrait ramasser au hasard le comble de l'analyste, et parler de ce qu'il fait, ou croit faire, lorsqu'il perd son latin d'analyste...

[Le débat se poursuit entre S. Vallon et G. Ciblac à propos de "la différence irréductible entre ce que nous pouvions dire à des collègues et ce que nous pouvons dire à un ministre". On reparle de l'impossible en jeu dans la cure, qui est incompréhensible pour le social. J. Nassif souligne qu'il n'y a pas d'analyse sans institution : "l'analyse est la profession la plus solitaire, mais le discours analytique est celui qui requiert le plus de lien social". On passe enfin aux questions financières, d'abandon du local, de changement de siège social, de fax, etc. La salle se vide. Il est six heures passées. On trouvera les derniers développements concernant ces points dans le compte rendu de la réunion du bureau infra].

Compte rendu de Pierre Eyguesier.